

# Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

## Séance du 19 Décembre 2025

---

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

---

### Délibération n° 111- 2025 – Délibération rectifiée

#### 5- Formation :

##### 5-1 Parcoursup : Capacités d'accueil du DIU ORA 2026-2027

Les membres du conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur le maintien à une capacité d'accueil de 20 du Diplôme inter universitaire , s'orienter, réfléchir, agir (DIU ORA) pour l'année universitaire 2026-2027

---

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 31

Vincent GOUSET  
Président de l'Université Rennes 2  
Le 10 février 2026



Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le maintien d'une capacité d'accueil à 20 pour le diplôme inter universitaire, s'orienter, réfléchir, agir (DIU ORA) pour l'année universitaire 2026-2027.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

10 FEV. 2026

10 FEV. 2026